

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, **le mardi trente (30) septembre deux mille quatorze à 17h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

EST ABSENT :

M. Mario Fortier, Vice-président

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire ***** en début ***** de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Modification de concordance des règlements d'emprunt numéros 111, 117 et 103
3. Modification d'échéance des règlements d'emprunt numéros 111, 117 et 103
4. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 111, 117 et 103
5. Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2014-2015
6. Adjudication du contrat pour la réfection de la toiture du Centre d'opérations

7. Adoption de la politique de continuation de salaire pour les cadres et le personnel non syndiqué de la Société de transport de Lévis
8. Levée de l'assemblée

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2014-179 -

Il est proposé par madame Marjorie Guay
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire du mardi 30 septembre 2014 soit adopté tel que lu.

Adoptée.-

2.- Modification de concordance des règlements d'emprunt numéros 111, 117 et 103

- RÉSOLUTION- 2014-180 -

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de **8 925 000 \$** :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
111	2 000 000 \$
117	5 350 000 \$
103	1 575 000 \$
Total :	8 925 000 \$

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est par conséquent,

proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de **8 925 000 \$** ;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du **15 octobre 2014**;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation et agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS ;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière, madame Francine Marcoux, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises » ;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

Banque Nationale du Canada
49B, route du Président-Kennedy
Lévis (QC) G6V 6C3

QUE les intérêts soient payables semi annuellement, le **15 avril** et le **15 octobre** de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Lévis, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.-

3.- Modification d'échéance des règlements d'emprunt numéros 111, 117 et 103

- RÉOLUTION 2014-181 -

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de **8 925 000 \$**, effectué en vertu des règlements numéros **111, 117 et 103**, la Société de transport de Lévis émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **Cinq (5) ans** (à compter du 15 octobre 2014); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **111, 117 et 103**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.-

4.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour le financement des règlements d'emprunt numéros 111, 117 et 103

- RÉOLUTION 2014-182 -

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt numéros **111, 117 et 103**, la Société de transport de Lévis souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance ;

ATTENDU QUE la Société de transport de Lévis a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du **15 octobre 2014**, au montant de **8 925 000 \$**;

ATTENDU QU' à la suite de cette demande, la Société de transport de Lévis a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Montant	Taux	Échéance
Financière Banque Nationale inc.	795 000 \$	1,40%	2015
	815 000 \$	1,70%	2016
	836 000 \$	1,90%	2017
	857 000 \$	2,15%	2018
	5 622 000 \$	2,40%	2019
Prix : 98,598 Coût réel : 2,65253 %			

Marchés mondiaux CIBC inc.	795 000 \$	1,50%	2015
	815 000 \$	1,70%	2016
	836 000 \$	2,00%	2017
	857 000 \$	2,30%	2018
	5 622 000 \$	2,55%	2019
Prix : 98,878 Coût réel : 2,71816 %			

Valeurs mobilières Desjardins inc.	795 000 \$	1,50%	2015
	815 000 \$	1,60%	2016
	836 000 \$	1,85%	2017
	857 000 \$	2,15%	2018
	5 622 000 \$	2,50%	2019
Prix : 98,264 Coût réel : 2,81693 %			

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par monsieur Pierre Lainesse
appuyé par monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE l'émission d'obligations au montant de **8 925 000 \$** de la Société de transport de Lévis est adjugée à Financière Banque Nationale inc. ;

QU'UNE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission ;

QUE monsieur Michel Patry, président et madame Francine Marcoux, trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.-

5.- Adoption des propositions d'amélioration de service : période Hiver 2014-2015

- RÉOLUTION 2014-183 -

CONSIDÉRANT : les requêtes formulées par les usagers et notre personnel chauffeur au cours de la période du 16 juin au 25 septembre 2014;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction de l'exploitation à la Direction générale;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Michel Turner
appuyé par monsieur Pierre Lainesse

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte les propositions d'amélioration de service suivantes :

Lévisien 3: ajout de service

- Ajout d'un départ à 16h25 du Terminus de la Médecine (Sainte-Foy), Québec en direction du Terminus Lagueux (Lévis) ;

Parcours 15: modification des services

- Modification du tracé sur certaines heures de passage dans le secteur de la rue des Plaines / Robertson / Turgeon ;
- Modification de certains temps de passage.

27 Express de Saint-Jean-Chrysostome - ULaval : modification d'heures de service en période de pointe l'après-midi

- Départ du Cégep Garneau à 16h05 retardé à 16h10;
- Départ du Cégep Garneau à 18h05 retardé à 18h10.

34 Express St-Romuald - ULaval : modification d'heures de service en période de pointe l'après-midi

- Combinaison des départs 16h03 et 17h03 à 16h15.

35R Charny - St-Romuald : modification d'heures de service

- Décalage des heures d'arrivée du parcours 35R à la Station de la Concorde/Boul. de la Rive-Sud afin d'améliorer les correspondances avec les Lévisiens 2 en direction Est Lévis et de Québec.

Parcours 19: Breakeyville (Lévis) direction Station Presqu'île modification d'heures de service en période pointe le matin

- Modification des heures de départ du Terminus Boutin Sud de 5h52, 6h22 et de 7h22, celles-ci seront déplacées à 06h02, 06h29 et 07h32 pour des arrivées à la Station de la Concorde – Boul. de la Rive-Sud à 6h48, 7h18 et 8h20.

10 Express: Modification de parcours

- Modification dans l'affectation d'un départ du parcours 10E à 07h50 du Parc-Relais-Bus (du Pont) pour une combinaison 10E-20E.

QUE ce Conseil autorise, sur la base des informations contenues dans la fiche de prise de décision (FPD DEX-2014-11), la Direction de l'exploitation à procéder à l'exécution des activités pour l'assignation des horaires et la livraison du service de transport collectif;

QUE les améliorations de service présentées ci-dessus entrent en vigueur à compter du 8 décembre 2014, soit au moment de la nouvelle période d'assignation;

QUE ces modifications soient communiquées à la population avant le 24 novembre 2014;

Adoptée.-

6.- Adjudication du contrat pour la réfection de la toiture du Centre d'opérations

- RÉSOLUTION 2014-184 -

CONSIDÉRANT : la résolution no 2014-140 autorisant la Direction générale à lancer un appel d'offres sur invitation pour la réfection de la toiture du Centre d'opérations de la ST Lévis;

CONSIDÉRANT : que trois (3) soumissions ont été reçues le 8 août 2014;

CONSIDÉRANT : l'analyse de ces trois (3) soumissions par le comité de sélection et sa recommandation à la Direction générale d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Ann Jeffrey

et résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde le contrat pour la réfection de la toiture du Centre d'opérations à Toitures des 2 Rives inc. au montant de 81 000\$ plus les taxes.

Adoptée.-

7.- Adoption de la «Politique de continuation de salaire pour les cadres et le personnel non syndiqué» de la Société de transport de Lévis

- RÉSOLUTION 2014-185 -

CONSIDÉRANT : les changements qui ont été apportés au contrat d'assurance collective des cadres et du personnel non syndiqué de la ST Lévis lors du changement d'assureur le 1^{er} juillet 2014;

CONSIDÉRANT : la nécessité de fixer certains paramètres concernant la protection d'assurance salaire de courte durée offerte aux cadres et au personnel non syndiqué de la ST Lévis en cas d'invalidité;

CONSIDÉRANT : la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par monsieur Serge Côté
appuyé par madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte la «Politique de continuation de salaire pour les cadres et le personnel non syndiqué » de la Société de transport de Lévis tel que présentée.

Adoptée.-

8. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2014-186 -

Il est proposé par madame Nathalie Plante
appuyé par monsieur Réjean Lamontagne

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Adoptée.-

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois

